

Et au-delà du Contrat d'Engagement Jeune,
ce qu'une entreprise peut faire :

➤ **Embaucher en
alternance**

- Jusqu'à 5000 euros d'aide la première année, pour le recrutement d'un jeune de moins de 18 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Jusqu'à 8000 euros d'aide la première année, pour le recrutement d'un jeune de plus de 18 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation



➤ **Contacts**

IDEIS

- **Service Entreprises**
Tel. 03 81 71 04 15
offres-recrutements@ideis-asso.fr

Pôle Emploi

- **Montbéliard Centre**
Tel. 03 81 31 20 01
entreprise.frc0048@pole-emploi.net
- **Montbéliard Hexagone**
Tel. 03 81 99 69 33
entreprise.frc0034@pole-emploi.net
- **Audincourt**
Tel. 03 81 36 90 01
entreprise.frc0053@pole-emploi.net

Mission locale Haut-Doubs

- **Maiche**
farah.racine@milobfc.fr

Rejoignez le réseau des entreprises s'engageant.
Rendez-vous dès à présent sur www.1jeune1solution.gouv.fr/entreprises

**Contrat
d'Engagement
Jeune**

**Accompagner les jeunes
vers l'emploi**

**Ce que peuvent faire les entreprises dans le cadre
du Contrat d'Engagement Jeune et au-delà**



www.1jeune1solution.gouv.fr/entreprises

Le Contrat d'Engagement Jeune en quelques mots :

Un parcours entièrement personnalisé proposé par Pôle emploi et les Missions Locales pendant une durée de 6 à 12 mois pour les jeunes éloignés de l'emploi de moins de 26 ans*, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

- Un accompagnement par un conseiller dédié qui suit le jeune tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable
- Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités et d'immersions en entreprise
- Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements

5 bonnes raisons de vous engager :

- 1 Identifier de nouveaux talents motivés comme jamais
- 2 Résoudre des tensions de recrutement
- 3 Bénéficier d'aides à la formation, à l'apprentissage et au recrutement
- 4 Donner du sens au travail des collaborateurs
- 5 Rejoindre une communauté d'entreprises engagées pour les jeunes (déjà 30 000 partout en France)

*moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap

Ce qu'une entreprise peut faire dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune :

> Accueillir un jeune en immersion professionnelle

- Faire découvrir ses métiers
- Quelques jours ou semaines (jusqu'à 1 mois)
- Sans aucun coût

> Offrir un mentorat à des jeunes

- Encourager ses collaborateurs à suivre un jeune
- Quelques heures par mois
- Pour conseiller, orienter, donner les bons contacts

> Former sans coût puis recruter

grâce aux formations avant embauche (POE/AFPR*)

- Trouver des jeunes qui pourraient répondre à des besoins de recrutement, avec une bonne préparation et un accompagnement
- Faire financer par l'Etat la formation qui convient (jusqu'à 4 mois)
- S'engager à recruter à la sortie

Faites découvrir aux jeunes votre entreprise et vos métiers pour susciter des vocations, leur donner les codes du monde du travail et pourquoi pas les recruter à l'issue.



*POE : préparation opérationnelle à l'emploi pour un CDI, CDD d'au moins 12 mois, AFPR : Action de Formation Préalable au Recrutement pour un CDD de 6 mois à moins de 12 mois